



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Délinquance à Marseille

Question orale n° 412

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet de la délinquance à Marseille. M. le ministre lui indiquait que sur les cinq dernières années, les atteintes aux biens et aux personnes auraient chuté respectivement de 17 % et 27 %. Il lui indiquait aussi que les braquages à main armée auraient fortement baissé (41 %) et que les cambriolages commenceraient à diminuer (30 %). Concernant la lutte contre le trafic de stupéfiants, le préfet de police a annoncé une hausse de 28 % du nombre de trafics démantelés et de 33 % du nombre d'individus mis en cause. Pourtant, des zones de non-droit se propagent encore à travers toute la ville. La violence se banalise et les délinquants sont de plus en plus lourdement armés, à l'image de l'enlèvement à la Busserine par des hommes armés et qui ont mis en joue les forces de l'ordre. Avec 21 morts au total dans des fusillades, l'année 2018 pourrait donc s'approcher du record de 2016, qui avait vu 33 personnes se faire tuer dans ces conditions dans la région. Pourtant deux commissariats viennent de fermer ; cinq autres sont maintenant fermés le soir et le week-end. Il semblerait, de plus, que des notes de service circuleraient dans les commissariats, demandant aux agents de requalifier les vols dits « à l'arraché » et les cambriolages en vol simple. Certains médias vont jusqu'à relayer les propos du syndicat Vigî, affirmant que les gardiens de la paix recevraient des ordres de la part de leurs supérieurs hiérarchiques, visant à minimiser les actes criminels recensés afin de les faire rentrer dans des quotas statistiques. Cette pratique serait encouragée par la hiérarchie pour obtenir des primes en présentant de bons chiffres. Le tout dans un objectif : répondre à la politique du chiffre et maintenir les taux d'élucidation de ces crimes à 100 %. Elle lui demande alors de lui indiquer quelles sont les actions du Gouvernement pour mettre fin à ces zones de non-droit et de bien vouloir confirmer ou démentir les informations sur les circulaires qui transiteraient dans les commissariats.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 412

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 novembre 2018](#)

Question retirée le : 27 novembre 2018 (Retrait à l'initiative de l'auteur)